

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE



PO FEDER FSE DE CORSE 2014-2020

AXE 2 Priorité d'investissement 2C

« Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire »

Cahier des charges de l'Appel à Projets MEDIATION NUMERIQUE 2016-2017 Volet 2 : manifestations numériques

Le présent appel à projet se fonde sur les critères et la méthode de sélection validés par le Comité de suivi régional interfonds du 18 mars 2015 et repris au DOMO (document de mise en œuvre) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020.

Approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse N°16/101 AC du 26 mai 2016

Date d'ouverture de l'appel à projets juin 2016

Date de clôture de l'appel à projets 30 septembre 2016

PREAMBULE

Le numérique constitue pour la Corse une réelle opportunité de développement en matière économique, sociale et culturelle, un vrai levier de transformation de la société insulaire.

Afin que le numérique joue pleinement son rôle de catalyseur de développement et d'émancipation, il est nécessaire d'agir simultanément sur 3 composantes :

1. Les infrastructures de réseaux de télécommunication ;
2. Le déploiement de services numériques innovants et performants ;
3. Le développement des usages numériques au sein de l'ensemble de la population.

L'association de ces trois composantes constitue le terreau fertile d'un développement numérique maîtrisé et non subi. Elle garantit une combinaison vertueuse entre les projets, les hommes et les territoires, au service de l'inclusion des populations et de la reconnaissance de la Corse dans la société de la connaissance et du savoir.

Ainsi ces trois axes ont été inscrits dans le Programme opérationnel FEDER/FSE Corse pour la période 2014-2020. Son axe 2 intitulé « *Développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du Territoire* » se décompose en deux priorités d'investissement :

- La priorité d'investissement 2A orientée « infrastructure » est intitulée : « *Etendre le déploiement de la bande large et la diffusion de réseaux à grande vitesse et favorisant l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique* »,
- La priorité d'investissement 2C orientée « services et usages numériques » intitulée : « *Renforcement des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative* ».

Les financements FEDER consacrés à l'axe 2 représentent un montant de 16M€ répartis comme suit :

- 11 M€ pour la priorité 2A, **au titre du déploiement du THD sur des zones hors AMII et leurs sites d'intérêt économique ou général,**
- 5 M€ pour la priorité 2C, **au titre du développement de services numériques à destination directe des usagers, dans les domaines de l'e-administration, l'e-éducation et l'e-inclusion.**

Afin d'assurer la cohérence des actions en matière numérique et de satisfaire à la stratégie d'intervention du PO FEDER FSE Corse 2014- 2020 pour la Corse adoptée par la Commission Européenne le 17 décembre 2014, les fonds FEDER consacrés à l'axe 2 seront alloués au titre d'appels à projets lancés à l'initiative de la Collectivité Territoriale de Corse , en sa qualité d'autorité de gestion des fonds FEDER et FSE pour 2014-2020, après validation par l'Assemblée de Corse.

Les contenus de ces appels à projets et les dossiers déposés au titre de ces appels à projets sont conformes aux critères de sélection définis au titre du PO FEDER FSE Corse pour la période 2014-

2020. Ils obéissent aux principes édictés dans le Document de Mise en œuvre du PO FEDER FSE CORSE pour la période considérée.

Les appels à projets définissent un cadre de réponse et des modalités d'instruction. Ils sont lancés sur une période déterminée et pourront être relancés au regard des résultats obtenus et de la décision du Conseil Exécutif de Corse.

Présentation de l'appel à projet

Cet appel à projets est réalisé dans le cadre des PO FEDER/FSE Corse 2014-2020 axe 2 : développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du territoire, priorité d'investissement 2C intitulée « renforcement des services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique ». Cet appel à projets vient en complément de l'appel à projets volet 1 intitulé « ateliers de médiation numérique ». Il concerne « l'organisation d'évènements ou de manifestations ayant trait au numérique et à la médiation numérique ».

Sont éligibles les structures du secteur public, collectivités, associations ou entreprises.

Les dossiers retenus pourront bénéficier d'un financement maximal de 50% sur la base des dépenses éligibles. Les co-financements ETAT, REGION ou autres pouvant aller jusqu'à 80% maximum. Pour les entreprises le règlement est encadré par la règle des de minimis et son **financement ne pourra excéder le plafond fixé par cette règle de minimis.**

Cet appel à projet est lancé à un rythme défini par le Conseil Exécutif de Corse.

La date de dépôt, au plus tard, des dossiers est fixée le 30/09/2016 à 12h00.

Le processus de sélection des projets est organisé comme suit :

- Sélection du dossier par un jury indépendant et opérée sur la base des critères de sélection du présent appel à projet
- Ajustement et constitution du dossier complet,
- Instruction des projets sur la base des dossiers déposés par la CTC (Service du Développement Technologique) associé aux services de l'Etat (SGAC TIC),
- Présentation des dossiers complets au COREPA pour avis,

Le Conseil Exécutif de Corse prend la décision finale de financement et le conventionnement avec les porteurs de projets.

Appel à Projets MEDIATION NUMERIQUE

Volet 2 : manifestations numériques

I) *Les Caractéristiques générales*

Les technologies numériques offrent un potentiel d'innovation considérable dans l'ensemble des domaines de notre société. Dans le domaine de « la médiation numérique » ciblé par cet appel à projets, les enjeux sont :

- 1) Engager la médiation numérique à travers une approche « **d'usages et de services** » **facilitant l'inclusion numérique** ;
- 2) Améliorer les capacités **d'innovation** des territoires via le numérique et ce afin de **renforcer le « pouvoir d'agir » des citoyens, des organisations et des communautés** sur leur environnement social, économique et culturel ;
- 3) Favoriser le **développement de dynamiques de projets et de collaboration au niveau régional** au bénéfice de services de médiation numérique ;
- 4) Proposer **un dispositif de soutien qui favorise les projets de médiation à forte valeur ajoutée adaptés, à chaque territoire bénéficiaire.**

Cet appel à projets est lancé dans le cadre du PO corse 2014-2020 axe 2 « développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du territoire ».

Il porte sur la mise en œuvre opérationnelle de la priorité d'investissement 2C intitulée « renforcement des services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique ». Le présent appel à projets vise à soutenir des initiatives dans le domaine de « **la médiation numérique (*)** » et cible plus précisément **l'organisation de manifestations ou d'événements en rapport avec le développement numérique du territoire**. Il complète l'appel à projet médiation numérique volet 1 intitulé « ateliers numériques ».

(*) La « médiation numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage, des outils numériques et la dissémination des connaissances ainsi acquises. Elle est donc au service, notamment, de l'inclusion numérique et favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun.

En région Corse, la médiation numérique est assurée principalement par les Points d'accès multimédia (P@M) qui accompagnent depuis 2001 le développement des usages au plus près des habitants. Mais les structures de médiation numérique se diversifient et les enjeux de la médiation numérique s'élargissent. Notamment avec l'apparition des FabLabs et d'autres structures d'accompagnement numérique.

Cet appel à projets autour de la médiation numérique volet 2 est intitulé « **organisation de manifestations ou d'événements en rapport avec le développement numérique du territoire** » ou « **AAP médiation numérique – volet 2** ».

Il pourra être relancé à la demande du Conseil Exécutif de Corse. Pour la première phase, la date de dépôt, au plus tard, des dossiers est fixée le 30/09/2016 à 12h00.

Le présent document constitue le cahier des charges du présent appel à projets.

II) Les objectifs

Cet appel à projets a pour objectif d'identifier et de soutenir des projets visant à apporter des réponses au domaine lié à « ***l'organisation d'événements de manifestations autour du développement des usages numériques et du développement numérique de la Corse.*** »

Ainsi les projets déposés devront correspondre à l'objectif du FEDER 2014/2020, axe 2 –priorité d'investissement 2c en apportant notamment une réponse :

- Au besoin de regrouper des communautés d'utilisateurs ou de professionnels autour de problématiques liées au numérique,
- A la valorisation de l'OPENDATA au sein de la société via des HACKATON,
- A la valorisation de réflexions autour du logiciel libre, des Fab LAB
- A la volonté d'organiser des événements en lien avec le numérique, la médiation numérique, le développement numérique du territoire, l'éducation,
- Au besoin de relations avec des experts, de veille et de mise en perspective du numérique au service du développement de la Corse,
- Au besoin d'informations et d'échanges concernant des technologies informatiques ou de communication,
- Au besoin d'organiser en Corse des manifestations autour du numérique au rayonnement national ou international.

Les dossiers de candidature doivent contribuer significativement à l'objectif régional de l'axe 2 priorité 2c du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 : *Augmenter les services numériques dans l'ensemble de la société et la population utilisatrice de ces services*

Eligibilité Géographique

Cet appel à projets, s'adresse aux projets déployés sur un ou plusieurs territoires¹ identifiés de la Corse à destination de la société civile insulaire.

En cas de localisation infra, l'impact attendu du projet sera à démontrer à l'échelle de la zone d'éligibilité géographique

¹ Territoires vus ici au sens des territoires définis dans le PADDUC et les DOMO.

Périmètre de l'appel à projets :

Les projets proposés dans le cadre du présent appel à projets devront porter sur des évènementiels ou des manifestations thématiques autour du numérique de type : conférences, séminaires, colloques, séances thématiques, ateliers...

Il s'agit de financer des manifestations qui s'insèrent dans un programme régional. Le service instructeur (CTC Service du Développement Technologique) vérifiera que les dates de programmation des manifestations cofinancées soient différentes et ne se chevauchent pas (sauf collaboration).

Ces manifestations sont financées sur une période de 3 journées maximum. Elles doivent accueillir au moins 20 auditeurs et sont ouvertes à un large public.

Elles permettent d'engager des réflexions, de stimuler des communautés d'utilisateurs, de promouvoir et d'explorer des usages numériques innovants, d'engager une dynamique régionale d'appropriation du numérique et de médiation numérique. Elles s'organisent autour de conférences, séminaires, colloques, ateliers....

Chaque dossier déposé à trait à une SEULE manifestation organisée habituellement dans une continuité de temps de 1 à 3 jours. Toutefois il est possible de découper la manifestation en événement d'1/2 journée minimum non contigüe sur une durée ne pouvant excéder 6 mois.

Nota : Il s'agit de financer des manifestations qui s'insèrent dans une programmation régionale. Le service instructeur s'assurera que dans calendrier de programmation des manifestations déposées par les porteurs de projet celles ci ne se chevauchent pas.

Typologie et exemples de projets éligibles

Les projets pourront répondre à la typologie suivante :

1. Hackathon et événement où des développeurs se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative, sur plusieurs jours (Ex Hackaton orienté OPENDATA). Sur un continuum de temps.
2. *Living Lab orienté Numérique* regroupant des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels, dans l'objectif de tester « grandeur nature » des services, des outils ou des usages nouveaux.
3. Colloque ou congrès autour de la thématique numérique réunissant des experts au niveau national et international. Sur un continuum de temps, 2 jours par exemple.
4. Journée thématique ou séminaire autour du numérique à destination d'une communauté d'utilisateurs ou d'usagers. Sur un continuum de temps, 1 journée par exemple.
5. RoadShow professionnels autour d'un produit, d'une technologie numérique. Sur une discontinuité de temps par ½ journée par exemple.
6. Point de veille, point de vue d'expert, conférences courtes autour du numérique. Sur une discontinuité de temps par conférence de 3h par exemple.

LES CANDIDATS, PORTEURS DE PROJETS

Règles d'éligibilité des bénéficiaires ciblés par l'appel à projets :

L'appel à projets vise des projets portés par une structure identifiée comme le porteur de projets.

Sont éligibles les porteurs de projets suivants dont l'activité et le siège se situent en Corse :

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Etablissements publics,
- Associations,
- Entreprises.

En terme d'éligibilité temporelle les projets doivent respecter les contraintes suivantes :

- La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014.
- La durée du projet ne peut excéder 36 mois.
- L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides.
- Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande.
- Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique.

De plus, le porteur de projets doit notamment :

- Ne pas être en difficulté au sens des lignes directrices communautaires concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté ;
- Ne pas faire l'objet d'une injonction de récupération suivant une décision antérieure de la Commission européenne déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur ;
- Avoir la capacité financière d'assurer, pour les travaux qu'il prévoit d'engager, la part des coûts restant à sa charge après déduction de l'aide ;
- Avoir un plan de valorisation des résultats du projet.

Taux d'aide

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un financement à hauteur de 50% maximum de leur projet au titre du FEDER priorité d'investissement 2c, qui correspond à un taux d'aide appliqué à l'assiette des dépenses éligibles du projet.

Les co-financements (ETAT-REGION- Autres) peuvent atteindre 80 % maximum. Les entreprises candidates sont soumises au régime d'aide des de minimis.

Les bénéficiaires des aides de cet appel à projets signeront une convention FEDER (et/ou autre selon les fonds mobilisés). Ces conventions préciseront les modalités du financement octroyé.

Assiette de dépenses éligibles

Seules sont éligibles les dépenses spécifiques au projet faisant l'objet de la demande d'aide. **Elles seront précisées dans les conventions d'aides et s'inscrivent dans les catégories admissibles suivantes :**

Dépenses Eligibles :

- Elaboration des supports de communication de la manifestation,
- Location de salles et logistique associée (Régie, son, éclairage),
- Connexion internet et WIFI dédiée à l'évènement,
- Frais de déplacements et de séjours des intervenants,
- Frais de restauration dans le strict périmètre de l'évènement,
- Prestations de services liés aux intervenants,
- Frais de captation vidéo online et offline,
- Web marketing,
- Frais d'impression flyers ou programmes.

Sont notamment exclues du dispositif les dépenses :

- Frais de personnels liés au porteur de projets,
- Frais de gestion du porteur de projets,
- Achat de matériel informatique ou de logiciel informatique personnels (micro-ordinateurs, bureautique, tablettes ...).

Engagement des candidats :

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à :

- Autoriser la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 à communiquer sur son projet, son bilan et ses résultats dès lors qu'il a été retenu.
- Associer la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion, à toute opération de communication relative à l'opération et y faire figurer le logo de l'Europe.

Confidentialité :

La Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion s'engage à respecter la confidentialité des informations contenues dans le dossier remis par le candidat.

Période couverte par l'appel à projets

L'appel à projets est ouvert pour les années 2016 et 2017 et l'ensemble des manifestations pourra se dérouler jusqu'au 31/12/2017. Cet appel à projets pourra être relancé à la demande du Conseil Exécutif de Corse les années suivantes.

Budget dévolu au titre de l'appel à projets

Le budget total minimal alloué est de 20 000 €.

III. La sélection des projets

Le processus de sélection des projets est organisé en quatre phases :

- Sélection du dossier par un jury indépendant et opérée sur la base des critères de sélection du présent appel à projet
- Ajustement et constitution du dossier complet,
- Instruction des projets sur la base des dossiers déposés par la CTC (Service du Développement Technologique) associé aux services de l'Etat (SGAC TIC),
- Présentation des dossiers complets au COREPA pour avis,

Le Conseil Exécutif de Corse prend la décision finale de financement et le conventionnement avec les porteurs de projets.

Critères de sélection des projets déposés

Le soumissionnaire dépose sa candidature sur la base du formulaire de réponse joint au présent cahier des charges.

Les critères d'appréciation sont établis comme suit :

1 : Qualité du projet

Qualité de la réponse déposée.

1.1 Efficience et Qualité du projet

- Pertinence de l'évènement par rapport à la médiation numérique, au contexte local, régional,
- Projets de taille critique à l'échelle d'un territoire : Nombre de territoires ciblés et population impactée par le projet,
- Qualité de l'évènement en ce qui concerne l'organisation, la promotion, la communication et les intervenants mobilisés,
- Bénéfices potentiels et les retombées positives de l'évènement,
- Efforts faits en matière de développement durable,
- Qualité de l'équipe réunie autour du projet.
- Qualité de la description du projet.
- Coût rapporté au nombre de participants,
- Nombre de participants à l'évènement,
- Nombre de partenaires mobilisés autour de la manifestation (publics et privés).
- Récurrence de la manifestation (1 seule fois, 1 fois par an, 1 fois tous les 2 ans ...).

1.2 Capacité technique administrative et financière :

- Expériences et compétences de l'équipe projet mobilisée,

- Moyens humains (nombre, profil, ETP) affectés à la gestion du projet,
- Existence de tableau analytique de comptabilité du projet,
- Pertinence du coût projet avec les résultats attendus,
- Coût projet et Budgétisation de l'autofinancement.

2 : Contribution à l'objectif « Augmenter l'usage des services numériques pour garantir la cohésion sociale et territoriale »

- Impact sur les d'usages numériques ;
- Apport du projet en faveur de la Non-discrimination, l'égalité des chances, Egalité hommes-femmes,
- Apport du projet en terme de Développement Durable,
- Capacité du projet à fournir des indicateurs de satisfaction et de fréquentation.

3 : Performance du projet

- Temps de déploiement de la solution (nombre de mois) et Clarté-Qualité de la planification,

5. Date et Modalités de dépôt du dossier de candidature et de demande de subvention.

Les dossiers de candidatures et les demandes complètes seront envoyés par courrier postal avec A.R à :

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse
Collectivité Territoriale de Corse
Hôtel de la collectivité
22, cours Grandval
20187 Ajaccio cedex 1

Et par courriel à l'adresse : aapmednum@numerique.corsica

Tout dossier incomplet ou postérieur à la date d'envoi sera déclaré irrecevable

PRESENTATION DE LA REPONSE A L'APPEL A PROJET

Réponse selon le formulaire de réponse (CF ANNEXE).

Renseignements et Contacts sur l'Appel à projet

L'appel à projet et son dossier de candidature sont téléchargeables sur les sites de la Collectivité Territoriale de Corse suivants :

www.numerique.corsica/aapmednum

www.corse.eu

Contacts : MME Marie-France BURINI - Tel : 04 95 51 69 15



FEDER

Fonds Européen de Développement Régional

Email : aapmednum@numerique.corsica



FEDER

Fonds Européen de Développement Régional